

Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 15 février 2021

19 h Rencontre TEAMS

Procès-verbal

Sont présents :

| Poste | Nom | Groupe représenté |
|-------|--------------------------|---------------------------------------|
| 1- | Jean-François Tremblay | Représentant des parents |
| 2- | Tanya Gendron | Représentante des parents |
| 3- | Julie Sarrasin | Représentante des parents |
| 4- | Marie-Christine Tremblay | Représentante des parents |
| 5- | Frédéric Lebel | Représentant des parents |
| 1- | Ginette Dion | Responsable du service de garde |
| 2- | Janie Dufour-Vachon | Enseignante |
| 3- | Nancy Hovington | Représentante du personnel de soutien |
| 4- | Nancy Ouellet | Enseignante |
| 5- | Chantal Joron | Professionnel non enseignant |

Sont également présents à la table du conseil :

| | | |
|---|-------------------|-------------------------|
|  | Alexandre Pelchat | Directeur de l'école |
| | Heidy Gagné | Enseignante (substitut) |

Est absente : Mme Chantal Joron

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Présentation de l'ordre du jour par M^{me} Gendron.

Ajout d'un point : Chanterelle en action commandite du conseil d'établissement.

M^{me} Julie Sarrasin propose d'adoption de l'ordre du jour

Proposition adoptée à l'unanimité

2. Suivi et adoption du procès-verbal de la réunion du 23 novembre 2020

Présentation du procès-verbal par M. Pelchat.

En suivi, M. Pelchat nous informe des points suivants :

a) Info Covid :

005 - CE

20/21-14

M. Pelchat nous fait un suivi sur la situation dans l'école et les mesures prises depuis le début de l'année.

b) Travaux prévus 2021-2022 : aucune nouvelle du centre de services pour l'instant.

M^{me} Marie-Christine Tremblay propose l'adoption du procès-verbal
Proposition adoptée à l'unanimité.

3. Formation obligatoire pour les membres du conseil d'établissement

M. Pelchat informe les parents sur le plan de formation obligatoire pour les membres du conseil d'établissement. Chacun est responsable de sa formation. Une reddition de compte sera demandée à chaque CE. M. Pelchat demande à chaque membre du CE de compléter le tableau envoyé en décembre 2020.

4. Temps des spécialistes- information et décision

Les membres ont reçu la proposition de l'équipe-école.

Maternelle : Statu quo 1 h éducation physique

1 h musique en présence du titulaire

1^{er} cycle : Statu quo

2 h anglais

3 h musique

4 h éducation physique

2^e cycle : 3^e année

2 h anglais

3 h musique

4 h éducation physique

2^e cycle : 4^e année

3 h anglais

2 h musique

4 h éducation physique

3^e cycle : 5^e année :

3 h anglais

2 h musique

4 h éducation physique

Si 5^e/6^e année : Statu quo 3 h anglais

2 h musique

4 h éducation physique

7 h anglais enrichi pour 6^e assumé par la CSC

6^e année : Statu quo

3 h (Univers social et sciences)

2 h musique

4 h éducation physique

Petits princes

Jardiniers 1^{er} cycle

2 h anglais

3 h musique

4 h éducation physique

Explorateurs 2^e cycle

2 h anglais

3 h musique

4 h éducation physique

Aviateurs 3^e cycle

3 h anglais

2 h musique

4 h éducation physique

Mme Gendron propose l'adoption de la proposition.

Proposition adoptée.

5. **Politique sur les critères et les modalités d'admission, d'inscription et de transferts des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire.**
- information

M. Pelchat explique qu'avec la Loi 40, les parents peuvent inscrire leurs enfants à l'école de leur choix, mais en respectant la politique du centre de services scolaire la Capitale.

6. **Mesures protégées-décision**

M. Pelchat présente les sommes reçues relativement aux mesures protégées (voir tableau des mesures décentralisées 2020-2021 en annexe).

Attestation des montants reçus pour les mesures protégées pour les établissements

PRÉAMBULE

Conformément à l'article 473.1 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement. La liste de ces mesures se trouve à l'annexe 3 des Règles budgétaires amendées des commissions scolaires pour les années scolaires 2018-2019 à 2020-2021.

L'Annexe 3 de ces Règles budgétaires amendées prescrit que les conseils d'établissements doivent adopter une résolution confirmant que les sommes liées aux mesures dédiées et protégées ont bien été allouées aux établissements concernés.

005 - CE **RÉSOLUTION**

20/21-15

Le conseil d'établissement de l'école de La Chanterelle confirme que les ressources financières allouées par la Commission scolaire de La Capitale, telles que détaillées dans le document joint à la présente résolution, ont été reçues et que leur déploiement est prévu dans le cadre de son budget.

Le conseil d'établissement confirme qu'il est informé qu'une utilisation de ces allocations à des fins non prévues pourrait faire l'objet d'une récupération de la part du Ministère.

Résolution lue par M. Pelchat (annexe), il est proposé par Mme Sarrasin et secondé par M. Lebel.

Proposition adoptée à l'unanimité.

| | |
|----------------------|---|
| 7. | Critère de sélection du directeur-décision 📄 |
| 005 - CE 20/21-16 | <p>Consultation portant sur les critères de sélection du directeur d'école.</p> <p>Considérant qu'en vertu de l'article 79 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, la commission scolaire a demandé l'avis du conseil d'établissement sur les critères de sélection du directeur d'école ;</p> <p>Considérant la présentation des documents sur les critères de sélection du directeur d'école et le profil de compétence du directeur d'établissement faites par M. Pelchat ;</p> <p>Le conseil d'établissement n'a aucun commentaire à émettre et propose de maintenir la continuité à la direction de l'établissement de l'école de La Chanterelle.</p> <p style="text-align: right;">Mme Gendron propose l'adoption des critères de sélection du directeur.</p> <p style="text-align: right;">Adoptée à l'unanimité.</p> |
| 8. | Accueil des futurs élèves de la maternelle-décision 📄 |
| 005 - CE 20/21-17 | <p>Il est proposé de faire l'accueil des nouveaux élèves de la maternelle le vendredi 4 juin 2021. Les élèves de la maternelle seront en congé, mais le service de garde sera ouvert pour les élèves qui le fréquentent habituellement.</p> <p style="text-align: right;">Mme Dufour-Vachon propose l'adoption de la proposition.</p> <p style="text-align: right;">Proposition adoptée à l'unanimité.</p> |
| 9. | Plan de lutte pour contrer l'intimidation et lutter contre la violence-décision 📄 |
| 005 - CE 20/21-18 | <p>M. Pelchat présente le plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation. Il présente les grandes lignes du contenu et il propose la poursuite du plan de lutte élaboré en 2018-2019.</p> <p style="text-align: right;">M. Lebel propose l'adoption du plan de lutte contre la violence.</p> <p style="text-align: right;">Propositions adoptées à l'unanimité.</p> |
| 10. | Ventilation école- information |
| | <p>M. Pelchat informe les membres du CE de la ventilation à l'intérieure de l'école.</p> |
| 11. | Tutorat et aide à l'élève (mesure 15021 et 15022) -information |
| | <p>M. Pelchat informe les membres du CE de la mesure « tutorat » et « bien être à l'école ».</p> |

| | |
|----------------------|---|
| 12. | Rapport du centre de services scolaire de la Capitale 2019-2020-information 📄 |
| | M. Pelchat présente le rapport du centre de services scolaire de la Capitale 2019-2020. Celui-ci est déposé sur le site web du centre de services scolaire de la Capitale. |
| 13. | Parole au représentant au comité de parents |
| | Mme Tremblay nous a transmis un compte rendu de la dernière réunion qui a eu lieu le 27 janvier 2021. La prochaine rencontre est prévue la semaine prochaine. Mme Tremblay enverra un compte-rendu de la rencontre par courriel après la rencontre. |
| 14. | Service de garde-information |
| | <p>Mme Dion informe les membres du conseil d'établissement que nous avons été un service de garde d'urgence les 17 et 18 décembre 2020 ainsi que les 4 premières journées de janvier 2021. Le service de garde a accueilli entre 30 et 50 enfants par jour.</p> <p>Mme Dion mentionne que le service de garde de l'école de La Chanterelle sera fermé pendant la semaine de relâche.</p> <p>Les inscriptions pour l'an prochain sont entamées. Mme Dion informe que nous aurons le nombre final d'inscriptions à la mi-mai.</p> |
| 15. | Autre(s) sujet(s) |
| | <p>M. Pelchat adresse une demande au conseil d'établissement pour le comité Chanterelle en action. Le solde budgétaire du compte conseil d'établissement s'élève à 1 927 \$ pour l'année 2020-2021.</p> <p>M. Pelchat propose de commanditer l'évènement de 400\$. Cette commandite servira à récompenser les élèves par l'achat de prix de participation.</p> <p>Mme Sarasin propose d'augmenter deux à trois cartes cadeaux de 15,00 \$ par classe pour la persévérance. Toutefois, plusieurs élèves pourront être nommés par classe afin de recevoir un diplôme. Par la suite, un tirage par classe sera fait parmi les élèves méritants. Chaque classe recevra 3 cartes cadeaux sauf les classes du service Petits Princes qui recevront 1 carte cadeau. Les cartes cadeaux seront achetées en librairie.</p> <p style="text-align: right;">Mme Gendron propose l'adoption de ces deux propositions Adopté à l'unanimité.</p> |
| 16. | Levée de l'assemblée |
| 005 - CE 20/21-19 | <p>Levée de l'assemblée proposée par Mme Dufour-Vachon à 8 h 23.</p> <p style="text-align: right;">Adoptée à l'unanimité.</p> |

Nancy Ouellet, secrétaire de la réunion.

Alexandre Pelchat
Directeur

Tanya Gendron
Présidente

Date